

# COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

## PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 13 Mai 2025  
2025-05

L'an deux mil vingt-cinq, le treize Mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

**Date de convocation** : 7 Mai 2025

**Présents** : Alain MARGAT, Régis COMBEAU, Maurice PELAUD, Jean-Claude MAURIN, Jacqueline BABIN, Sylvie BARDEY, Philippe ROUSTEAU, Jean-Marie REINE, Brigitte MANSON, Krystal LEPLUMEY (arrivée à 20h36), Dominique HERVAUD, Gwendoline GASTIEN, Jean-Luc LAVOIE, Hugues VIAUD

**Absents excusés** : Laurence ORMAUX donne pouvoir à Sylvie BARDEY  
Alain DAVIAUD donne pouvoir à Jean-Marie REINE  
Marie-Line RAMACKERS donne pouvoir à Alain MARGAT

**Absents** : Nathalie BRIN  
Tatiana GOMBEAU

**Secrétaire de séance** : Dominique HERVAUD est élue secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

- 1) Approbation du procès-verbal du 15 Avril 2025
- 2) Présentation de l'accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par le syndicat de voirie
- 3) Accompagnement financier – Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soullignonne
- 4) Proposition d'offre promotionnelle – AXA
- 5) Demande de subvention – Travaux école
- 6) Demande de subvention – Salle Jean Fabier
- 7) Lancement d'une procédure de conciliation
- 8) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Dominique HERVAUD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2025.

### **2. Présentation de l'accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par le syndicat de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Corme-Royal souhaite entreprendre la conception de stationnements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux normes et stipule que différentes demandes de subventions ont été sollicitées pour la réalisation de celui-ci. Monsieur le Maire présente donc l'aménagement qui sera réalisé par le Syndicat Départemental de Voirie 17. Le Maire informe qu'il y aura la suppression d'un arbre pour en implanter deux nouveaux et un éclairage tout au long de l'allée. Le cheminement a été vu par l'Association des Bâtiments de France. Jacqueline BABIN demande par où se fera l'entrée. Le Maire répond qu'elle se fera par la porte du couloir de la verenda.

### **3. Accompagnement financier – Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soullignonne**

Le Maire rappelle la situation et informe le Conseil que la mairie est en attente de réponses pour respecter la réglementation. Monsieur le Maire demande à ajourner ce point dû au manque d'informations.

#### **4. Proposition d'offre promotionnelle – AXA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande émanant de l'assurance AXA a été réalisée dans l'objectif de louer la grande salle de la mairie en vue d'une réunion publique afin de proposer des offres promotionnelles à destination des habitants.

Cette location de salle a été approuvée lors du précédent Conseil Municipal à la majorité cependant, la question du nombre des réunions et de la tarification était en suspens. Régis COMBEAU a donc répondu à ces deux interrogations en informant le Conseil Municipal qu'il n'y aurait qu'une réunion, celle-ci se déroulerait le soir. Le Maire propose de louer la salle pour un montant de 100.00€ (cent Euros).

Pour ce faire, une convention doit être signée entre les deux parties afin de définir les modalités de mise en place de cette mise à disposition ainsi que la tarification.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- Approuve la mise à disposition de la grande salle de la Mairie à l'assureur AXA pour un montant de 100.00 € (cent Euros)
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tout document se référant à cette affaire

#### **5. Demande de subvention – Travaux école**

A la majorité, le Conseil Municipal souhaite ajourner ce point afin d'avoir des éléments plus détaillés concernant la pose de la clôture en panneaux rigide pour finaliser la demande de subventions. Ce point est donc reporté au prochain Conseil Municipal.

#### **6. Demande de subvention – Salle Jean Fabier**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que différents devis ont été réalisés pour des travaux dans le cadre de réalisation d'économies d'énergie et de remise aux normes de l'éclairage des locaux de la salle Jean Fabier.

Ces derniers se décomposent comme suit :

- ANTENNES 17 Multimédias Electricité, 15 Rue du Maine Grolier 17600 BALANZAC (Remplacement des éclairages en LED)  
8 166.00 € HT                      9 799.20 € TTC
- EDEN HABITAT, 2 Voir Romaine 17600 SAINT ROMAIN DE BENET (2 Portes intérieures lourdes gymnase) :  
6 714.72 € HT                      8 057.66 € TTC
- OTB VIAUD, Corme-Royal (Moquette Nuancier) :  
2 400 € HT                              2 880 € TTC

**TOTAL :**                              **17 280,72 € HT**                      **20 736.86 € TTC**

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental suivant le plan de financement suivant :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT SUBVENTION
Conseil Départemental	40%	6 912.29 €
Fonds Propres	60%	10 368.43 €
TOTAL	100%	17 280.72 €

**Cette dépense est inscrite au budget primitif 2025.**

Régis COMBEAU informe le Conseil Municipal que toutes les lumières de la salle seront modifiées afin que cela rentre dans le cadre du décret tertiaire. Le Maire rajoute que certains éclairages ne fonctionnaient plus. Régis

COMBEAU signale qu'il est nécessaire d'avoir un éclairage conforme. Philippe ROUSTEAU souhaite savoir s'il y aura différents éclairages, ce à quoi Régis COMBEAU répond que non. Le Maire évoque le fait que les portes de la salle Jean Fabier n'avaient jamais fait l'objet de remarques mais qu'il est impératif d'avoir des portes coupe-feu.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- D'accepter les devis pour une dépense totale de 17 280.72 € HT (dix-sept mille deux cent quatre-vingt Euros et soixante-douze centimes) soit 20 736.86 € TTC (vingt mille sept cent trente-six Euros et quatre-vingt-six centimes) ainsi que le plan de financement proposé supra pour la demande de subvention ;
- De charger le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental ;
- De charger le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

#### **7. Lancement d'une procédure de conciliation**

**Considérant** le différend qui oppose des administrés à la collectivité dans le cadre d'une problématique de non-respect de l'arrêté d'alignement du 15 Mai 2023 sur la parcelle YA numéro 76 Rue des Barbelies à Corme-Royal à 4 mètres de l'axe de la route.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'implantation du compteur électrique sur la parcelle compromet la sécurité des passants et des véhicules. Le Maire a donc pris un arrêté pour le déplacement du compteur électrique. Des arrangements ont été tentés afin de résoudre ce litige mais sans résultat. Cette situation implique différents acteurs : vendeur, acheteur, géomètre et la Commune. Une convention a été proposée par le médiateur, dans son analyse il envisage de réunir toutes les parties à la mairie. La fin de médiation peut avoir lieu en accord avec les parties ou à l'initiative du médiateur.

Jacqueline BABIN souhaite savoir qui engagera les frais de procédure ? Le Maire répond que c'est la commune, si la part de responsabilité est répartie, des possibilités seront envisagées.

**Vu** l'article L.421-1 du code des relations entre le public et l'administration permettant de recourir « à une procédure de conciliation ou de médiation en vue du règlement amiable d'un différend avec l'administration, avant qu'une procédure juridictionnelle ne soit, en cas d'échec, engagée ou menée à son terme ».

**Vu** la nécessité de lancer une médiation par Maître Jacques NIVET, Huissier de Justice exerçant à SAUJON (17), 5 Allée de la Pointe.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une procédure de conciliation par Huissier de Justice afin de régler dans les meilleures conditions qui soient ce litige.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer une médiation à l'amiable par Huissier de Justice afin de régler le litige qui oppose la commune aux propriétaires de la parcelle cadastrée section YA numéro 76 Rue des Barbelies.
- Autorise le Maire à signer tout document se référant à cette affaire
- Désigne Monsieur Maître Jacques NIVET comme médiateur.

Cette dépense est prévue au budget primitif 2025.

#### **8. Questions diverses**

- 1) Avec la montée en puissance des activités paramédicales, la circulation s'accroît. Cela implique donc une réflexion, la Direction des Infrastructures de Marennes est venue sur place afin de faire un constat et d'apporter des solutions. Ils ont mis en avant la gestion de stationnement, des flux avec tous les établissements commerciaux ainsi que la zone de covoiturage. De leur première approche, ils ont envisagé un sens unique ; celui-ci demanderait une réflexion car cela signifie qu'il serait nécessaire de passer devant la coop. Il est aussi envisagé une zone à 30km/h et une réorganisation du stationnement. Un comptage sera réalisé au niveau des véhicules et de leur vitesse. Il y aura donc des éléments chiffrés. Ce comptage a débuté le 12 Mai et cela va s'étendre sur une semaine. Un retour aura lieu, il faudra donc analyser les rapports.

- 2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un numéro a été créé par les services d'urgence. Lorsqu'ils reçoivent un appel, ils recontactent avec un numéro unique : 0800 112 112. Celui-ci concerne les urgences (112), les pompiers (18), Police (17), Samu (15). Ce numéro ne supprime en aucun cas les numéros d'origine ; celui-ci est utilisé uniquement lorsqu'ils rappellent. Monsieur le Maire demande donc à chacun de l'enregistrer afin de ne pas penser que c'est du démarchage.
- 3) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole a remercié la Mairie pour la subvention dans la cadre du championnat d'échec.
- 4) Monsieur le Maire fait part des remerciements des viticulteurs pour la motion de soutien face aux menaces pesant sur la filière du Cognac.
- 5) Monsieur le Maire informe que la réunion des Maires se tiendra le 18 Juin 2025 à Corme-Royal.
- 6) Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les jeux inter villages auront lieu le 12 juillet à SAINTES-GEMME. 7 communes se sont réunies pour mettre en place ces jeux. Au total, il peut y avoir 10 adultes (5 Hommes, 5 Femmes) mais aussi 5 Enfants, 5 Seniors et 2 arbitres. La commune participe. Par conséquent, si une personne souhaite s'inscrire, elle le peut.
- 7) Philippe PROUSTEAU demande des informations sur le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Il signale qu'il y a eu une annonce dans la presse mais aucune information supplémentaire. Celui-ci demande aussi ou en est le souci de la gouttière au cocher. Il est répondu que l'entrepreneur devait venir. Il sera nécessaire de voir l'avancée avec Alain DAVIAUD.
- 8) Maurice PELAUD a remarqué, en allant au cimetière, qu'un robinet avait été changé récemment. Celui-ci est impossible à fermer. Ce robinet se trouve au niveau de la double porte du nouveau cimetière, à l'entrée. Celui-ci a cependant été remplacé il n'y a pas longtemps.
- 9) Gwendoline GASTIEN demande s'il est possible de mettre une poubelle à l'aire de jeu. Le Maire répond qu'il n'y est pas favorable car il y a des incivilités.
- 10) Régis donne quelques informations pour les manifestations :
  - 25 Mai à 10h30 : Assemblée Générale du foot
  - 1<sup>er</sup> Juin : Rallye vélo
  - 14 Juin : Cormifolies
  - 28 Juin : pique-nique
  - 22,23,24 Août : Saint-Louis
  - 29 Août : Ciné Plein Air
- 11) Régis informe qu'une nouvelle association s'est créée « Corm'Envol », celle-ci propose une activité de cerf-volant en salle. Si des personnes sont intéressées, il est possible de s'inscrire.
- 12) Le gala de danse aura lieu le 5 Juillet.

Séance levée à 20h45

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Alain MARGAT